

LOT 1	4.94 ares	LOT 2	3.08 ares	LOT 3	3.06 ares	LOT 4	8.05 ares
—	182	—	398	—	136	—	280
275	1-mi	—	1-u	213	1-mj	—	1-u
i2 (25°-42°)	ha - min 6.00 max 7.00 hf - max 11.80	II	1S+II+1C	i2 (25°-42°)			

LOT 5	8.90 ares	LOT 6	6.86 ares	LOT 7	5.13 ares	LOT 8	5.23 ares
—	186	—	453	—	182	—	409
276	1-mi	—	1-u	282	1-mi	—	1-u
tp		tp		i2 (25°-42°)	ha - min 6.00 max 7.00 hf - 12.30		

LOT 9	11.23 ares	LOT 10	4.62 ares	LOT 11	5.49 ares	LOT 12	6.65 ares
—	187	—	394	—	209	—	404
278	1-mi	—	1-u	347	1-mi	—	1-u
tp		i2 (25°-42°)		i2 (25°-42°)	1-u + 1-log-i		

LOT 13	161 ares
—	—
—	—
—	—



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT	surface d'implant au sol [m2]	surface du lot / de l'îlot [ares]
max	max	max
min	min	min

surface du lot / de l'îlot [ares]
type et nombre de logements
nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP
délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

terrain existant
terrain remodelé

Nombre de niveaux

1, 2, 3... R
+1, 2... C
+1, 2... S

Hauteur des constructions

hauteur à la corniche de x mètres
hauteur à l'acrotère de x mètres
hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi
x-mb
x-mc

Types et nombres de logements

x-u
x-s
x-c

Formes de toiture

tp
tr (y%<2%)

Sabot des immeubles (plan / coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

lot projeté
terrains cédés au domaine public communal
îlot projeté

Degré de mixité des fonctions

pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

espace vert privé
espace vert public
aire de jeux ouverte au public
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projetée / haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

retenue à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
logement intégré
poste de transformation
alignement obligatoire du niveau pour constructions destinées au séjour prolongé

Indice	Dessinateur	Date	Modification

N° CAD: 201052-13-000 001.dwg
maître d'ouvrage:
Monsieur Romain WESTER

Projet:
P.A.P. "An der Triescht" à Neidhausen

Objet:
Plan d'Aménagement Particulier

Dessinateur + date + signature:
PLH
21.03.2021

Contrôleur + date + signature:
TMO
21.03.2021

Responsable + date + signature:
MUR
21.03.2021

Echelle:
1 : 250

Plan:
201052-13-000 001
Avant-Projet

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'entrepreneur